

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 03539

Numéro SIREN : 512 802 653

Nom ou dénomination : KPMG AUDIT IS

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2021 sous le numéro de dépôt 18186

KPMG AUDIT IS
S.A.S. au capital de 200 000 euros
Siège social : Tour Eqho - 2, avenue Gambetta
92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
512 802 653 R.C.S. NANTERRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 11 FEVRIER 2021**

Procès-verbal de délibération

Le 11 février 2021 à 8 heures, les associés de la société KPMG AUDIT IS se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Les associés ont été régulièrement convoqués par le Président.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jay Nirsimloo,
- KPMG S.A.,
- KPMG Associés,
- Monsieur Eric Amato,
- Monsieur Christophe Bernard,
- Monsieur Sébastien Haas,
- Monsieur Loïc Herrmann,
- Monsieur Renaud Laggiard,
- Monsieur Eric Lefebvre,
- Monsieur Christian Liberos,
- Monsieur Michel Piette,
- Madame Elisabeth Roumegoux-Rouuelle,
- Monsieur Xavier Troupel,
- Madame Sandie Tzinmann.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jay Nirsimloo, Président.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 199 966 actions sur les 200 000 formant le capital et 99,98 % des droits de vote. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Sont mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et ses annexes,
- le formulaire de vote par correspondance ou par procuration.



Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2020,
- le rapport du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication et d'information, selon les dispositions statutaires en vigueur.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR A CARACTÈRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- Nomination d'un Président.

Puis il présente à l'Assemblée le rapport de gestion et les comptes annuels.

Présentation est ensuite faite des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2020, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 1 971 794,84 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune convention nouvelle n'y est mentionnée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à : 1 971 794,84 €

Auquel s'ajoute un report à nouveau créiteur d'un montant de : 6 453,56 €

Total égal à : 1 978 248,40 €

– Aux associés, à titre de dividende pour un montant global de : 1 970 000,00 €

Soit un montant par action de 9,85 euros ;

– Le solde, au report à nouveau, soit : 8 248,40 €

Le dividende sera versé selon un calendrier établi dans le respect des dispositions légales applicables en la matière.

Il est rappelé que les dividendes revenant aux personnes physiques qui opteront pour l'imposition à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif seront éligibles à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158 du CGI.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée reconnaît qu'il lui a été rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

| Exercice | <i>Montant global des dividendes distribués</i> | <i>Revenu éligible à la réfaction légale</i> | <i>Revenu non éligible à la réfaction légale</i> |
|-----------|---|--|--|
| 2018/2019 | 3 240 000 € | 3 240 000 € | - |
| 2017/2018 | 3 238 000 € | 3 238 000 € | - |
| 2016/2017 | 3 370 000 € | 3 370 000 € | - |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle Madame Evelyne Hénault, demeurant 26 rue Vasco de Gama 75015 Paris, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle la Société Internationale d'Expertise - INDEX, sise 83 rue Chardon Lagache 75016 Paris, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Le mandat de Monsieur Jay Nirsimloo, Président de la société, arrivant à expiration, l'Assemblée générale, conformément à l'article 13.1 des statuts, nomme en qualité de nouveau Président, à effet de ce jour et pour un mandat de quatre exercices qui viendra à expiration le jour où la collectivité des associés statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024, Madame Marie Guillemot, commissaire aux comptes, née le 03/04/1968 à Vannes, demeurant 20 bis rue Daru 75008 Paris.

La Présidente ainsi nommée accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.



Jay Nirsimloo
Président

Marie Guillemot
Bon pour acceptation des fonctions
de Président

*Bon pour acceptation
des fonctions de
Président*



M